

Notification 2023/019

25 juillet 2023

NOTIFICATION AUX PARTIES

CONFIRMATION DES DATES ET ÉCHÉANCIER DE LA COP14 DE LA CMS

Suite à la notification 2023/018, le Secrétariat confirme que la 14^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS COP14) se tiendra au Silk Road Samarkand Conference Center à Samarcande, Ouzbékistan, du **12 au 17 février 2024**.

La 54^e réunion du Comité permanent (StC54) aura lieu le 11 février 2024 au même endroit. Un segment de haut niveau et une soirée des champions de la CMS auront probablement lieu le 11 février 2024.

De plus amples détails sur ces réunions et sur d'éventuels autres événements associés qui pourraient avoir lieu pendant ou avant la COP14 suivront en temps voulu.

Enregistrement

Les Parties, les non-Parties et les observateurs qui se sont déjà inscrits à la COP14 n'ont pas besoin de se réinscrire. Si des Parties, des non-Parties ou des observateurs souhaitent annuler leur inscription, ils sont priés de contacter le Secrétariat à l'adresse cms.secretariat@cms.int.

Les inscriptions peuvent être effectuées sur le site web d'inscription à [Enregistrement à la COP14](#).

Documents

La date limite de soumission des documents à caractère scientifique est dépassée et n'a pas été prolongée. Tous ces documents sont affichés sur [Page Web de la COP14](#). Les commentaires et recommandations formulés par la 6^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (SC-ScC6), qui s'est tenue du 18 au 21 juillet 2023, seront publiés sur la même page dès que possible.

La date limite de soumission des documents sans composante scientifique par les Parties est désormais fixée au **14 novembre 2023**. Les délais de soumission et d'affichage sont indiqués dans le document ci-joint. Les Parties sont priées de soumettre tous les documents au secrétariat à l'adresse cms.secretariat@cms.int.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

Évènements parallèles

Toute personne souhaitant demander l'organisation d'un événement parallèle est priée d'en informer le Secrétariat en remplissant, **avant le 30 septembre 2023**, le formulaire de demande disponible ici : [2023/017: Appel à manifestation d'intérêt - évènements parallèles de la COP14 de la CMS | CMS](#)

Les événements parallèles doivent être pertinents par rapport aux objectifs de la Convention et de préférence liés aux sujets qui seront discutés dans le cadre de l'ordre du jour de la COP14. Le Secrétariat informera les candidats retenus après la date limite indiquée sur le créneau horaire alloué à leur événement et leur fournira des informations supplémentaires.

Hébergement

Le Secrétariat travaille avec le gouvernement de l'Ouzbékistan pour finaliser les arrangements concernant la réservation des chambres. Des informations seront fournies dès qu'elles seront disponibles.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de la CMS à l'adresse suivante : cms.secretariat@cms.int.

ÉCHÉANCIER ET DATES LIMITES RÉVISÉS DE SOUMISSION DES DOCUMENTS POUR LA COP14 DE LA CMS

25 juillet 2023

Date	Nbre de jours avant la COP ¹	Propositions d'amendement des Annexes	Résolutions et Décisions –	Propositions d'amendement des Annexes	Résolutions et Décisions –
18-21 juillet 2023	Environ 100	6^e Réunion du Comité de session du Conseil scientifique (SC-ScC6) à Bonn, Allemagne Le ScC fournit des commentaires et des recommandations sur les propositions, ainsi que sur les Résolutions et les Décisions comportant un élément scientifique. .			
	Dès que possible après la SC-ScC6		Le Conseil scientifique (ScC) fournit au Comité permanent (StC) un avis approprié sur ces propositions de résolutions et de décisions (Article 18.3). Le StC soumet tout commentaire sur les commentaires du ScC au Secrétariat pour qu'il soit publié dans le délai de 60 jours.		
Mardi 14 novembre 2023	90			Les parties soumettent des propositions de résolutions et de décisions qui ne comportent pas d'élément scientifique (Article 18.2).	Les parties soumettent d'autres documents à inclure dans les documents de la conférence ²
Judi 14 décembre 2023	60	Tout commentaire sur le texte [des amendements proposés] par les Parties doit être communiqué au Secrétariat au moins 60 jours avant le début de la COP (CMS Art XI, para 3).		Le secrétariat met tous les documents restants à la disposition des parties (Article 18.4).	
Dimanche 11 février 2024	1	54^e Réunion du Comité permanent			
Lundi 12 février 2024	0	Début de la COP14			
Samedi 17 février 2024		Clôture de la COP14 . 55^e Réunion du Comité permanent			
Dimanche 12 mai 2024	+90	Toute partie peut, par notification écrite au dépositaire, émettre une réserve à l'égard de l'amendement (article XI, paragraphe 6).			

¹ Lorsque cela est indiqué, les dates limites dérivent du texte de la Convention ou du règlement intérieur (RoP) adopté à la COP12. Les dates limites sans référence au Règlement intérieur ont été fixées par le Secrétariat afin d'assurer la production des documents dans les délais impartis..

²Les documents comprennent les rapports et autres documents de travail. Les documents reçus après cette date limite ne peuvent être affichés qu'en tant que documents d'information.